

Le 23 septembre 2013

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mieux circuler en ville à vélo : Albi adopte les « Tourne à droite » aux feux tricolores

Les cyclistes vont pouvoir circuler encore plus facilement et en toute sécurité lors de leurs différents déplacements en ville.

Pour favoriser encore davantage l'usage du vélo, l'autorisation du « tourne à droite » et du « tout droit » va être déployée à Albi à compter de septembre 2013.

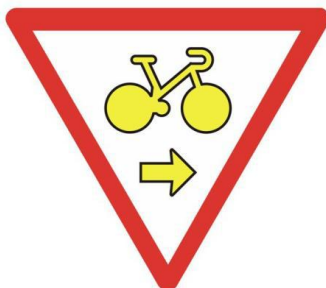
Inscrite parmi les 40 propositions du plan d'actions mobilités délibéré par le conseil municipal d'Albi en décembre 2012, cette mesure a également été retenue, en étroite concertation avec les associations d'usagers dans le schéma directeur cyclable d'agglomération adopté par le conseil communautaire du 2 juillet dernier.

L'intérêt du « Tourne à droite » est double : il facilite la circulation des cyclistes en évitant des arrêts pénalisants (perte de temps, redémarrage pénible) et sécurise les déplacements à vélo. Ce dispositif a été expérimenté en 2009 pendant plus d'un an dans plusieurs grandes villes françaises – Bordeaux, Strasbourg, Paris – sans qu'aucun accident n'ait été enregistré.

#### A partir du 23 septembre, 15 feux tricolores seront équipés

Cette mise en œuvre est accompagnée par la pose de deux panneaux spécifiques par la régie voirie communautaire sur les 15 feux dont les intersections présentent les conditions de circulation requises : à savoir, la présence d'une bande cyclable après le feu afin que les cyclistes puissent s'intégrer dans la circulation en toute sécurité.

Le cycliste doit cependant rester vigilant : il doit laisser la priorité aux piétons et à la circulation transversale, comme c'est déjà le cas pour le « tourne à droite » voiture avec la flèche orange clignotante.



Panneau autorisant un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située la plus à droite



Panneau autorisant un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située dans la continuité

Liste des feux tricolores équipés :

**12 sites pour des « tourne à droite » à l'intersection des rues suivantes :**

- Depuis le boulevard Lacombe vers l'avenue F. Verdier ;
- Depuis la rue Poudrière vers l'avenue F. Verdier ;
- Depuis l'avenue Albert Thomas vers l'avenue du M<sup>al</sup> Lannes ;
- Depuis l'avenue Albert Thomas vers la rue Paul Bermond ;
- Depuis la rue de la République vers les Lices Pompidou ;
- Depuis la rue de la Rivière vers les lices Pompidou ;
- Depuis la rue Emile Grand vers les lices Pompidou ;
- Depuis le boulevard de Strasbourg vers la rue de la Pompe ;
- Depuis la rue de la Pompe vers le boulevard de Strasbourg ;
- Depuis le boulevard Valmy vers l'avenue de Lattre de Tassigny ;
- Depuis la rue de Bitche vers l'avenue Teyssier ;
- Depuis le Pont du 22 août 1944 vers la rue de la Rivière.

**3 sites pour des « tout droit » :**

- Feu tricolore situé sur l'avenue Teyssier, au droit du n° 115 ;
- Feu tricolore situé sur l'avenue Teyssier, au droit du n°106 ;
- Feu tricolore situé sur les lices Pompidou, à la hauteur de l'esplanade des partisans, côté n° impairs.

---

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois a pris en 2010 le relais de ses 17 communes membres pour promouvoir les déplacements doux.

Ensemble, elles se sont engagées à développer les conditions nécessaires pour favoriser la pratique du vélo en milieu urbain qui constitue une véritable alternative à la voiture. Cet engagement se traduit par d'importants programmes d'aménagements ayant pour objectif de disposer à terme d'un réseau cyclable continu, hiérarchisé et sécurisé sur l'ensemble du territoire.

*Contact presse*

---

*Yann Wargny – 05 63 45 78 40 – [yann.wargny@grand-albigeois.fr](mailto:yann.wargny@grand-albigeois.fr)*